

## L'impact des infrastructures de réseaux dans l'économie

### Déclaration du groupe Professions libérales

La tragédie sanitaire et économique que nous traversons aujourd'hui et l'impérieuse nécessité de relancer l'économie mondiale, donnent à votre avis une singulière actualité.

En effet, le projet lancé ces jours derniers par l'Allemagne et la France de créer un outil de financement de la reprise donne à vos propositions une résonance nouvelle.

Vous rappelez en effet que le cadre européen est venu servir de régulateur aux infrastructures de réseau, en créant plusieurs vecteurs législatifs : « *paquets* » électricité, gaz, énergie, ferroviaire, puis « *paquet télécoms* », qui offrent compétence à des autorités de régulations indépendantes.

Ces dispositifs étaient indispensables, tant pour lever des capitaux dans un cadre plus vaste que les États, mais également pour permettre à ceux-ci la mise en œuvre de politiques publiques coordonnées, tout en réservant un accès libre et concurrentiel aux opérateurs.

C'est à l'heure de l'intelligence artificielle et des structures complexes multinodales, le retour vers un colbertisme rénové qui laisse libre cours à l'innovation et à la création, mais en assignant aux réalisations des objectifs d'intérêt public.

Les évolutions et les progrès techniques portent sur un vaste champ d'enjeux stratégiques.

À ce titre, votre première, et selon nous, votre plus importante préconisation, consiste à réaffirmer ce caractère stratégique tant pour les services indispensables qu'ils assurent aux citoyens et aux entreprises, que pour le rayonnement économique de la France.

Voici pour la souveraineté économique.

Mais la problématique du financement n'est pas moins importante, et vous notez à cet effet que les outils financiers nous manquent, compte tenu d'une part de l'exigence d'une forte concentration capitaliste, mais aussi de la nécessaire complémentarité des réseaux, qu'il faut étudier, concevoir, et réaliser en termes d'interopérabilité.

Seule la puissance publique peut générer un tel maillage intelligent des réseaux, en n'excluant aucun des modes de leur financement. L'exploitation peut-ainsi être concédée au privé, sous réserve d'un cahier des charges normatif établi par la puissance publique.

Dans ce constant approfondissement des finalités, vous nous invitez ainsi à partager deux visions : l'une prospective et technique, l'autre conceptuelle et programmatique pour l'accès aux infrastructures, leur mode d'entretien et de modernisation, leur finalité collective et environnementale.

Dans cette seconde vision, vous proposez une redéfinition de la notion d'intérêt général, intégrant la nécessité d'une couverture équitable des territoires, et celle de tarifs redistributifs et solidaires ainsi que l'a proposé notre rapport *Fractures et transitions*.

Vous inscrivez ainsi cet avis dans une continuité d'analyses, menées par notre Conseil dans sa vision d'une rénovation de l'action et de la pensée publique.

Le groupe des professions libérales a voté l'avis.